

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 18

présents : 12

votants 15

Pour : 13

Abstentions : 2 (Mmes

Piquet – Bergeron)

OBJET

Chaufferie biomasse et
réseaux de chaleur
« Bourg » – acte de sous-
traitance lot 4 Chauffage
MARTIN BOIS

L'an deux mille vingt trois le vingt et un août

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 03 Août 2023

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, JEANTEAU, VEYRIRAS Mmes PIQUET, BERGERON, ROCHE, KEBAILI, PUIGRENIER

Absent : Mme MARAIS arrivée à 19 h

Absents excusés : Mmes GAINANT, GOURONG

M. PRINSAUD a donné procuration à M. JEANTEAU

Mme BLANCHARD a donné procuration à Mme PIQUET

Mme LABRUNIE a donné procuration à Mme KEBAILI

Mme KEBAILI a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de déclaration de sous-traitance de l'entreprise LEMAIRE à l'entreprise MARTIN BOIS pour des travaux de dépose de conduit de fumée et de reprise de toiture en ardoises

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'accepter en qualité de sous-traitant l'entreprise MARTIN BOIS pour des travaux de dépose de conduit de fumée et de reprise de toiture en ardoises pour un montant de 1 205.00 € HT (taux de la TVA : auto liquidation ; la TVA est due par le titulaire)

De définir les prestations sous-traitées : dépose de conduit de fumée et de reprise de toiture en ardoises

- D'agréer les conditions de paiement direct au sous-traitant la société MARTIN BOIS
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint M. RAISSON à signer l'acte spécial de sous-traitance
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches inhérentes à cette opération.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le

Publié ou Notifié
le

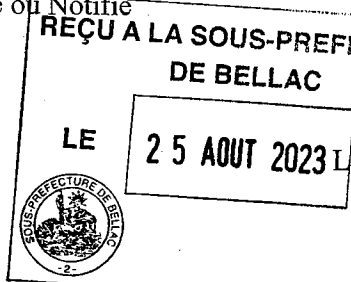
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie le 22 Août 2023



Le Secrétaire de séance

Marielle KEBAILI



COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 18

présents : 11

votants : 14

Pour : 12

Abstentions : 2 (Mmes

Piquet – Bergeron)

OBJET

Chaufferie biomasse et
réseaux de chaleur
« Bourg » – acte de sous-
traitance lot 4 Chauffage
CALO 87

L'an deux mille vingt trois le vingt et un août

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 03 Août 2023

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, JEANTEAU,
Mmes PIQUET, BERGERON, ROCHE, KEBAILI, PUIGRENIER

Absents : M. VEYRIRAS arrivé à 18 h 45 – Mme MARAIS arrivée à 19 h

Absents excusés : Mmes GAINANT, GOURONG

M. PRINSAUD a donné procuration à M. JEANTEAU

Mme BLANCHARD a donné procuration à Mme PIQUET

Mme LABRUNIE a donné procuration à Mme KEBAILI

Mme KEBAILI a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de déclaration de sous-traitance de l'entreprise LEMAIRE à l'entreprise CALO 87 pour des travaux de calorifugeage des réseaux chaufferie et sous-stations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter en qualité de sous-traitant l'entreprise CALO 87 pour des travaux de calorifugeage des réseaux chaufferie et sous stations pour un montant de 9 444.99 € HT (taux de la TVA : auto liquidation, la TVA est due par le titulaire)
- De définir les prestations sous-traitées : calorifugeage des réseaux chaufferie et sous-stations
- D'agréer les conditions de paiement direct au sous-traitant la société CALO 87
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint M. RAISSON à signer l'acte spécial de sous-traitance
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches inhérentes à cette opération.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

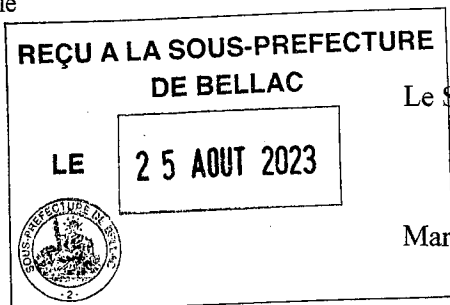
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie le 22 Août 2023



Le Secrétaire de séance

14 baillg

Marielle KEBAILI

Le Maire



COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 18
présents : 12
votants : 15
Pour : 13
Abstentions : 2 (Mmes
Piquet – Bergeron)

OBJET

Avenant 2 marché chaufferie
« Le bourg » Lot 01 VRD

L'an deux mille vingt trois le vingt et un août
le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 03 Août 2023

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, JEANTEAU,
VEYRIRAS Mmes PIQUET, BERGERON, ROCHE, KEBAILI, PUIGRENIER

Absent : Mme MARAIS arrivée à 19 h

Absents excusés : Mmes GAINANT, GOURONG
M. PRINSAUD a donné procuration à M. JEANTEAU
Mme BLANCHARD a donné procuration à Mme PIQUET
Mme LABRUNIE a donné procuration à Mme KEBAILI

Mme KEBAILI a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'établir un avenant pour le
marché concernant la création d'une chaufferie biomasse et réseau de chaleur projet « Bourg »
– Lot 01 VRD

Le présent avenant a pour objet :

- Travaux complémentaires concernant les réseaux France télécom
 - Travaux terrassement + 2 658.56.00 €HT
 - Réseaux et regards 1 682.71.00 € HT

- Report des délais sans incidence financière

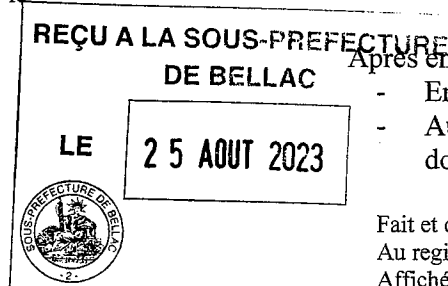
Incidence sur les délais de l'avenant :

Afin de finaliser les travaux dans les espaces scolaires, et afin de réaliser la mise en service
des installations en période de besoin de chauffage, les dates d'OPR sont repoussées au 30
juillet 2023 et la date de levée des réserves est repoussée au 30 octobre 2023

Montant HT de l'avenant 4 341.27 € HT
Nouveau Montant HT du marché de base 85 808.18 € HT

Ecart introduit par l'avenant : + 5.3 %

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Entérine les décisions prises
- Autorise Monsieur le Maire, ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON à signer les documents à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

Marielle KEBAILI

KeBaili

En Mairie le 22 Août 2023

le Maire,

Daniel PERROT



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 18

présents : 12

votants : 15

Pour : 13

Abstentions : 2 (Mmes

Piquet – Bergeron)

OBJET

Avenant 2 marché chaufferie
« Le bourg » Lot 04
chauffage – chaudière bois et
périphériques – chaudière
fioul hydraulique – Electricité
– Réseau de chaleur

L'an deux mille vingt trois le vingt et un août

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 03 Août 2023

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, JEANTEAU, VEYRIRAS Mmes PIQUET, BERGERON, ROCHE, KEBAILI, PUIGRENIER

Absent : Mme MARAIS arrivée à 19 h

Absents excusés : Mmes GAINANT, GOURONG

M. PRINSAUD a donné procuration à M. JEANTEAU

Mme BLANCHARD a donné procuration à Mme PIQUET

Mme LABRUNIE a donné procuration à Mme KEBAILI

Mme KEBAILI a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'établir un avenant pour le marché concernant la création d'une chaufferie biomasse et réseau de chaleur projet « Bourg » – Lot 04 chauffage – chaudière bois et périphériques – chaudière fioul hydraulique – Electricité – Réseau de chaleur

Le présent avenant a pour objet :

- Travaux complémentaires concernant les robinets thermostatiques, sur les secondaires et la mise en place de protections foudres

- Report des délais sans incidence financière

Incidence sur les délais de l'avenant :

Afin de finaliser les travaux dans les espaces scolaires, et afin de réaliser la mise en service des installations en période de besoin de chauffage, les dates d'OPR sont repoussées au 30 juillet 2023 et la date de levée des réserves est repoussée au 30 octobre 2023

Montant HT de l'avenant 7 762.60 € HT

Nouveau Montant HT du marché de base 478 117.35 € HT

Ecart introduit par l'avenant : + 1.7 %

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

ou Sous-préfecture

le

Publié ou Notifié

le

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Entérine les décisions prises

- Autorise Monsieur le Maire, ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON à signer les documents à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

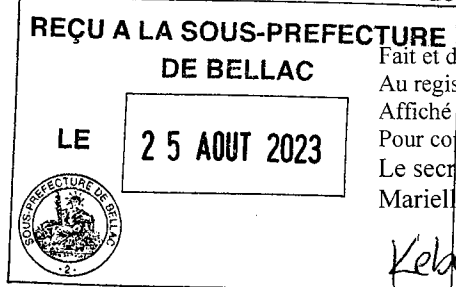
Affiché le

Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

Marielle KEBAILI

KeBaili



En Mairie le 22 Août 2023

le Maire,

Daniel PERROT



COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 18

présents : 13

votants : 16

OBJET

Avenant 2 marché
Restructuration de la maison
de santé pluridisciplinaire
Lot 10 – Chauffage –
Ventilation –Plomberie -
Sanitaire

L'an deux mille vingt trois le vingt et un août

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 03 Août 2023

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, JEANTEAU, VEYRIRAS Mmes PIQUET, BERGERON, ROCHE, KEBAILI, PUIGRENIER, MARAIS

Absents excusés : Mmes GAINANT, GOURONG

M. PRINSAUD a donné procuration à M. JEANTEAU

Mme BLANCHARD a donné procuration à Mme PIQUET

Mme LABRUNIE a donné procuration à Mme KEBAILI

Mme KEBAILI a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'établir un avenant pour le marché concernant la restructuration de la maison de santé pluridisciplinaire – Lot 10 – Chauffage – Ventilation –Plomberie - Sanitaire

Le présent avenant a pour objet :

- En raison de la configuration de la pièce et la non possibilité d'encastrer les alimentations électriques des luminaires dans les murs, il a été demandé de supprimer les miroirs à bandeaux leds intégrés et de les remplacer par des spots encastrés en plafond. Cette suppression concerne les bureaux des docteurs GRIMOÏN et GASPARD.

Montant HT du marché de base	93 979.56 €
Avenant 1 HT du marché de base	1 451.84 €
Avenant 2 HT du marché de base	- 143.46 €
Nouveau Montant HT du marché de base	95 248.94 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

ou Sous-préfecture

le

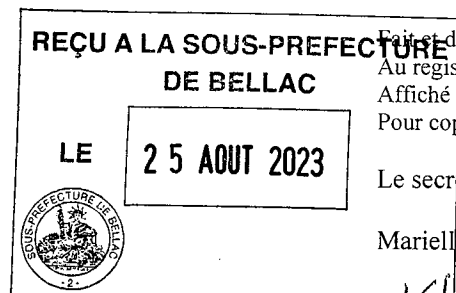
Publié ou Notifié

le

Ecart introduit par l'avenant : + 1.39 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Entérine les décisions prises
- Autorise Monsieur le Maire, ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON à signer les documents à intervenir.



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

Marielle KEBAILI

KeBaili



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 18

présents : 13

votants 16

OBJET

Acte de sous-traitance-lot 1
Terrassement VRD
Démolitions Gros Œuvre
Centre de secours

L'an deux mille vingt trois le vingt et un août

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 03 Août 2023

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, JEANTEAU, VEYRIRAS Mmes PIQUET, BERGERON, ROCHE, KEBAILI, PUIGRENIER, MARAIS

Absents excusés : Mmes GAINANT, GOURONG

M. PRINSAUD a donné procuration à M. JEANTEAU

Mme BLANCHARD a donné procuration à Mme PIQUET

Mme LABRUNIE a donné procuration à Mme KEBAILI

Mme KEBAILI a été élue secrétaire de séance

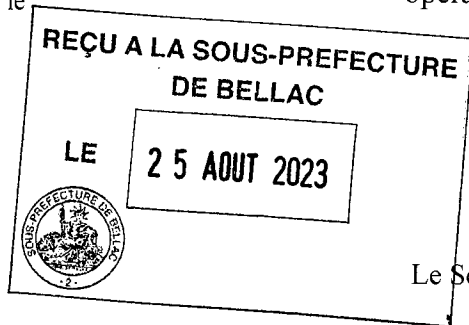
Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de déclaration de sous-traitance de l'entreprise TLB à l'entreprise DLTP pour des travaux de VRD et reprise de voirie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

D'accepter en qualité de sous-traitant l'entreprise DLTP pour des travaux de VRD et reprise de voirie

- pour un montant de 12 150.81 € HT (taux de la TVA : auto liquidation, la TVA est due par le titulaire)
- De définir les prestations sous-traitées : terrassement d'un escalier pour accès à la chaufferie en sous sol
- D'agréer les conditions de paiement direct au sous-traitant la société DLTP
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint M. RAISSON à signer l'acte spécial de sous-traitance
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches inhérentes à cette opération.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie le 22 Août 2023

Le Secrétaire de séance

Kebaili

Marielle KEBAILI

Le Maire

Daniel PERROT



1

COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

Nombre de conseillers

en exercice : 18

présents : 13

votants : 16

OBJET

Avenant 2 marché
Restructuration de la maison
de santé pluridisciplinaire
Lot 11 – Electricité –
courants forts – courants
faibles

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois le vingt et un août

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 03 Août 2023

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, JEANTEAU, VEYRIRAS Mmes PIQUET, BERGERON, ROCHE, KEBAILI, PUIGRENIER, MARAIS

Absents excusés : Mmes GAINANT, GOURONG

M. PRINSAUD a donné procuration à M. JEANTEAU

Mme BLANCHARD a donné procuration à Mme PIQUET

Mme LABRUNIE a donné procuration à Mme KEBAILI

Mme KEBAILI a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'établir un avenant pour le marché concernant la restructuration de la maison de santé pluridisciplinaire – Lot 11 – Electricité – courants forts – courants faibles

Le présent avenant a pour objet :

- a la demande des professionnels de santé, dissociation de zones d'allumages dans 5 bureaux du rez-de-chaussée
- prises supplémentaires dans le cabinet du docteur GRIMOIN
- création de prise ménage dans les circulations du rez-de-chaussée et de rez-de-jardin

Montant HT du marché de base	73 496.86 €
Avenant 1 HT du marché de base	9 464.06 €
Avenant 2 HT du marché de base	706.68 €
Nouveau Montant HT du marché de base	83 667.60 €

Ecart introduit par les avenants : + 13.84 %

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Entérine les décisions prises
- Autorise Monsieur le Maire, ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON à signer les documents à intervenir.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE BELLAC

LE

25 AOUT 2023



délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

Marielle KEBAILI

KeBaili

En Mairie le 22 Août 2023
le Maire,



COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 18

présents : 13

votants : 16

OBJET

Créations et suppression
d'emplois permanents à
temps complet
modification du tableau des
effectifs.

L'an deux mille vingt trois le vingt et un août

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 03 Août 2023

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, JEANTEAU, VEYRIRAS Mmes PIQUET, BERGERON, ROCHE, KEBAILI, PUIGRENIER, MARAIS

Absents excusés : Mmes GAINANT, GOURONG

M. PRINSAUD a donné procuration à M. JEANTEAU

Mme BLANCHARD a donné procuration à Mme PIQUET

Mme LABRUNIE a donné procuration à Mme KEBAILI

Mme KEBAILI a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 13 avril 2023, le Conseil Municipal a approuvé le tableau des emplois permanents du personnel à compter du 01 juillet 2023

Il s'avère que pour le service scolaire, il est nécessaire de recréer le poste adjoint technique et de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, pour le service administratif création d'un poste d'attaché territorial.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

- sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

1°) décident de créer à compter du 01 septembre 2023 dans le cadre d'emploi des adjoints techniques un emploi d'adjoint technique, à temps complet et suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux un d'attaché à temps complet.

2°) approuvent la modification du tableau des effectifs de la commune à compter du 01 septembre 2023 comme suit :

- 1 attaché territorial à temps complet
- 1 secrétaire de mairie à temps complet
- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 4 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 7 adjoints techniques à temps complet
- 2 adjoints administratifs
- 3 adjoints techniques en CDI à temps non complet
- 1 adjoint technique en CDD à temps non complet
-

3°) disent que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la commune.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le

Publié ou Notifié

le

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie le 22 Août 2023

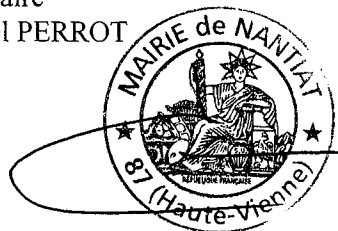
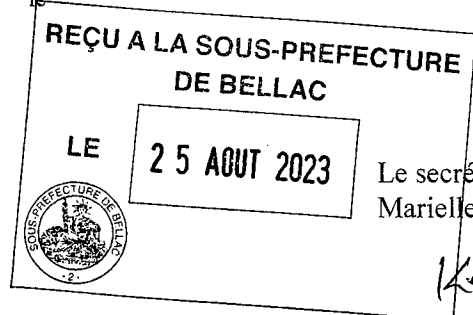
Le Maire

Daniel PERROT

Le secrétaire de séance

Marielle KEBAILI

KeBaili



COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 18

présents : 13

votants : 16

OBJET

Garantie emprunt NOALIS
Réhabilitation de 5 logements
locatifs sociaux rue de la cité

L'an deux mille vingt trois le vingt et un août

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 03 Août 2023

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, JEANTEAU, VEYRIRAS Mmes PIQUET, BERGERON, ROCHE, KEBAILI, PUIGRENIER, MARAIS

Absents excusés : Mmes GAINANT, GOURONG

M. PRINSAUD a donné procuration à M. JEANTEAU

Mme BLANCHARD a donné procuration à Mme PIQUET

Mme LABRUNIE a donné procuration à Mme KEBAILI

Mme KEBAILI a été élue secrétaire de séance

La présente garantie et sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous

-Vu les articles L 2252-1 et L2252-2 du code général des collectivités territoriales

- Vu l'article 2305 du code civil

- Vu le contrat de prêt n°148578 en annexe signé entre NOALIS ci-après l'emprunteur et la caisse des dépôts et consignations.

Le conseil municipal délibère :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Nantiat accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 68 569.00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 148578 constitué de une ligne du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 68 569.00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont in ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

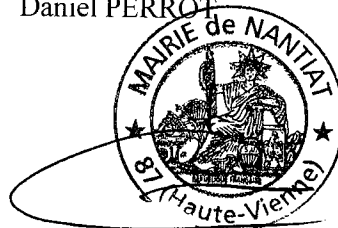
Marielle KEBAILI

KeBaili

En Mairie le 22 Août 2023

le Maire,

Daniel PERROT



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE BELLAC

LE

25 AOUT 2023



COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 18

présents : 13

votants : 16

OBJET

Garantie emprunt NOALIS
Réhabilitation de 5 logements
locatifs sociaux rue Maurice
Caillis

L'an deux mille vingt trois le vingt et un août

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 03 Août 2023

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, JEANTEAU, VEYRIRAS Mmes PIQUET, BERGERON, ROCHE, KEBAILI, PUIGRENIER, MARAIS

Absents excusés : Mmes GAINANT, GOURONG

M. PRINSAUD a donné procuration à M. JEANTEAU

Mme BLANCHARD a donné procuration à Mme PIQUET

Mme LABRUNIE a donné procuration à Mme KEBAILI

Mme KEBAILI a été élue secrétaire de séance

La présente garantie et sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous

-Vu les articles L 2252-1 et L2252-2 du code général des collectivités territoriales

- Vu l'article 2305 du code civil

- Vu le contrat de prêt n°148578 en annexe signé entre NOALIS ci-après l'emprunteur et la caisse des dépôts et consignations.

Le conseil municipal délibère :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Nantiat accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 74 236.00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 148579 constitué d'une ligne du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 74 236.00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont in ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE BELLAC

LE

25 AOUT 2023



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

Marielle KEBAILI

KeBaili

En Mairie le 22 Août 2023

le Maire,

Daniel PERROT



COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 13
votants : 16

L'an deux mille vingt trois le vingt et un août
le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 03 Août 2023

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, JEANTEAU,
VEYRIRAS Mmes PIQUET, BERGERON, ROCHE, KEBAILI, PUIGRENIER, MARAIS

Absents excusés : Mmes GAINANT, GOURONG

M. PRINSAUD a donné procuration à M. JEANTEAU

Mme BLANCHARD a donné procuration à Mme PIQUET

Mme LABRUNIE a donné procuration à Mme KEBAILI

OBJET

Dissolution de l'association
A F P A R

Mme KEBAILI a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la dissolution de l'association en faveur
des personnes âgées et retraitées du canton de Nantiat (AFPAR) suite à leur assemblée
générale du 12 juin 2023.

Lors de cette assemblée, l'association a voté la répartition et la ventilation des fonds résiduels
au prorata du nombre d'habitants de chaque commune adhérentes.

Le montant à répartir s'élève à 28 639 €

Communes	Nombre habitants	Total /commune
Berneuil	445	1 640.41
Nantiat	1626	5 993.95
Chamboret	797	2 937.99
Breuillaufa	118	434.99
Cieux	1024	3 774.79
Vaulry	414	1 526.14
Thouron	565	2 082.77
Le Buis	91	704.09
Compreignac	1883	6 941.34
Roussac	706	2 602.54
Saint Symphorien		
TOTAL	7 769	28 639.00

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE BELLAC

LE 25 AOUT 2023



Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le montant revenant à la
commune de Nantiat soit la somme de 5 993.95 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

Marielle KEBAILI

Kebaili

En Mairie le 22 Août 2023
le Maire,
Daniel PERROT



COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

Nombre de conseillers

en exercice : 18

présents : 13

votants : 16

Pour 16

OBJET

Virement de crédits
supplémentaires
Exercice 2023

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois le vingt et un août

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 03 Août 2023

PRÉSENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, JEANTEAU, VEYRIRAS Mmes PIQUET, BERGERON, ROCHE, KEBAILI, PUIGRENIER, MARAIS

Absents excusés : Mmes GAINANT, GOURONG

M. PRINSAUD a donné procuration à M. JEANTEAU

Mme BLANCHARD a donné procuration à Mme PIQUET

Mme LABRUNIE a donné procuration à Mme KEBAILI

Mme KEBAILI a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER			
N°	INTITULE	RECETTES		DEPENSES	
Chap 041 238	Immobilisation en cours	34 092	00		
Chap 041 2313	Immobilisation en cours			34 092	00
TOTAL EGAL		34 092	00	34 092	00

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE BELLAC

LE **25 AOUT 2023**



Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie le 22 Août 2023

Le secrétaire de séance

Le Maire

Marielle KEBAILI

Daniel PERROT

Kebaili



COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

Nombre de conseillers

en exercice : 18

présents : 13

votants : 16

Pour : 14

Abstentions : 2 (Mmes

Piquet – Bergeron)

OBJET

Virement de crédits
supplémentaires
Exercice 2023 ·
Budget chaufferie

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois le vingt et un août
le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 03 Août 2023

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, JEANTEAU,
VEYRIRAS Mmes PIQUET, BERGERON, ROCHE, KEBAILI, PUIGRENIER,
MARAIS

Absents excusés : Mmes GAINANT, GOURONG

M. PRINSAUD a donné procuration à M. JEANTEAU

Mme BLANCHARD a donné procuration à Mme PIQUET

Mme LABRUNIE a donné procuration à Mme KEBAILI

Mme KEBAILI a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-
après du budget de l'exercice 2023 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter
les crédits supplémentaires suivants :

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER	
N°	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	5 000 00	
707	Vente de marchandises		5 000 00
TOTAL EGAL		5 000 00	5 000 00

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits
compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie le 22 Août 2023

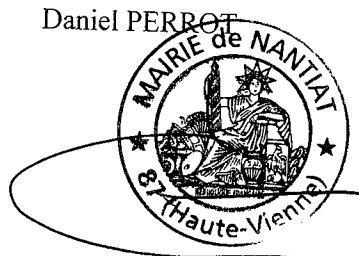
Le secrétaire de séance

Marielle KEBAILI

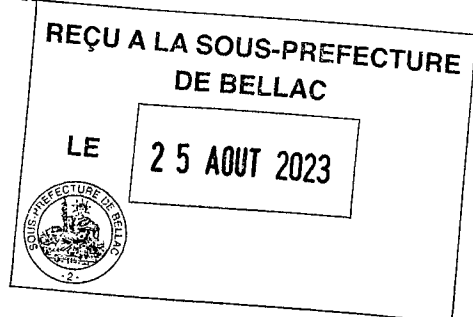
KeBaili

Le Maire

Daniel PERROT



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le



COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 18

présents : 13

votants : 16

Pour : 14

Abstentions : 2 (Mmes

Piquet – Bergeron)

OBJET

Règlement et contrat
d'abonnement au service de
distribution calorifique –
Réseau « Le bourg » pour les
écoles, la cantine et la mairie

L'an deux mille vingt trois le vingt et un août

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 03 Août 2023

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, JEANTEAU,
VEYRIRAS Mmes PIQUET, BERGERON, ROCHE, KEBAILI, PUIGRENIER, MARAIS

Absents excusés : Mmes GAINANT, GOURONG

M. PRINSAUD a donné procuration à M. JEANTEAU

Mme BLANCHARD a donné procuration à Mme PIQUET

Mme LABRUNIE a donné procuration à Mme KEBAILI

Mme KEBAILI a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire dresse un état des lieux au conseil municipal concernant l'avancée des
travaux de construction de la chaufferie biomasse « Le Bourg ». Il rappelle au conseil
municipal que cette chaufferie doit alimenter la résidence Puypichot de l'ODHAC87, les
écoles, la cantine et la mairie en eau chaude sanitaire et en chauffage. La mise en route de
la chaudière permet aujourd'hui d'alimenter ces structures.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'établir un règlement et un
contrat d'abonnement au service de distribution calorifique afin de pouvoir facturer la
prestation à la commune pour les écoles, la cantine et la mairie.

Monsieur le Maire présente ce règlement et ce contrat au conseil municipal et précise que
cette prestation sera facturée, mensuellement, elle comprendra une part fixe et une part qui
sera proportionnelle aux quantités mesurées pendant la période écoulée, au vu des relevés
des compteurs d'énergie.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal que la facturation commence à compter
du 01 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le règlement et le contrat présentés
et charge Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON de son application
et à signer les documents pouvant intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie le 22 Août 2023

Le Maire

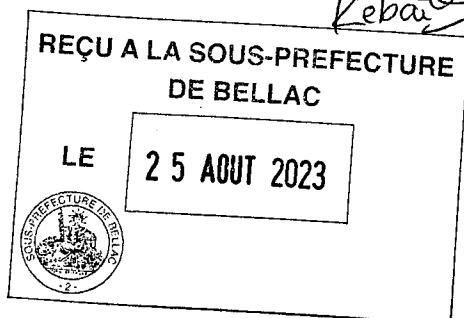
Daniel PERROT



Le secrétaire de séance
Marielle KEBAILI

KeBaili

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le



COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 18

présents : 13

votants : 16

Pour : 14

Abstentions : 2 (Mmes

Piquet – Bergeron)

OBJET

Règlement et contrat
d'abonnement au service de
distribution calorifique –
Réseau « Le bourg » avec
l'ODHAC 87

L'an deux mille vingt trois le vingt et un août
le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 03 Août 2023

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, JEANTEAU,
VEYRIRAS Mmes PIQUET, BERGERON, ROCHE, KEBAILI, PUIGRENIER, MARAIS

Absents excusés : Mmes GAINANT, GOURONG

M. PRINSAUD a donné procuration à M. JEANTEAU

Mme BLANCHARD a donné procuration à Mme PIQUET

Mme LABRUNIE a donné procuration à Mme KEBAILI

Mme KEBAILI a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire dresse un état des lieux au conseil municipal concernant l'avancée des
travaux de construction de la chaufferie biomasse « Le Bourg ». Il rappelle au conseil
municipal que cette chaufferie doit alimenter la résidence Puypichot de l'ODHAC87, les
écoles, la cantine et la mairie en eau chaude sanitaire et en chauffage. La mise en route de
la chaudière permet aujourd'hui d'alimenter ces structures.

En ce qui concerne l'ODHAC 87, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a
lieu d'établir un règlement et un contrat d'abonnement au service de distribution calorifique
afin de pouvoir facturer la prestation à l'établissement.

Monsieur le Maire présente ce règlement et ce contrat au conseil municipal et précise que
cette prestation sera facturée, mensuellement, elle comprendra une part fixe et une part qui
sera proportionnelle aux quantités mesurées pendant la période écoulée, au vu des relevés
des compteurs d'énergie.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal que la facturation commence à compter d
01 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le règlement et le contrat présentés
et charge Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON de son application
et à signer les documents pouvant intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie le 22 Août 2023

Le Maire

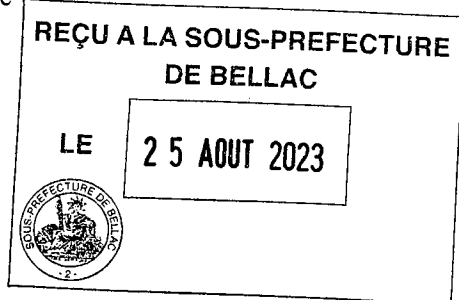
Le secrétaire de séance
Marielle KEBAILI

Kebaili

Daniel PERR



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 18

présents : 12

votants : 15

Pour : 13

Abstentions : 2 (Mmes

Piquet – Bergeron)

OBJET

Avenant 2 marché chaufferie

« Le bourg » Lot 03

Serrurerie - Métallerie

L'an deux mille vingt trois le vingt et un août

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 03 Août 2023

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, JEANTEAU, VEYRIRAS Mmes PIQUET, BERGERON, ROCHE, KEBAILI, PUIGRENIER

Absent : Mme MARAIS arrivée à 19 h

Absents excusés : Mmes GAINANT, GOURONG

M. PRINSAUD a donné procuration à M. JEANTEAU

Mme BLANCHARD a donné procuration à Mme PIQUET

Mme LABRUNIE a donné procuration à Mme KEBAILI

Mme KEBAILI a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'établir un avenant pour le marché concernant la création d'une chaufferie biomasse et réseau de chaleur projet « Bourg »
– Lot 03 Serrurerie - Métallerie

Le présent avenant a pour objet :

- un ajustement technique et financier des prestations conformément à l'exécution entraînant une incidence financière

- couverture sur muret du silo + 858.00 € HT

- Motorisation de la couverture du silo - 288.00 € HT

- Tôles de fond de silo – 5 032 € HT

- Report des délais sans incidence financière

Incidence sur les délais de l'avenant :

Afin de finaliser les travaux dans les espaces scolaires, et afin de réaliser la mise en service des installations en période de besoin de chauffage, les dates d'OPR sont repoussées au 30 juillet 2023 et la date de levée des réserves est repoussée au 30 octobre 2023

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

ou Sous-préfecture

le

Publié ou Notifié

le

Montant HT de l'avenant - 4 462.00 €

Nouveau Montant HT du marché de base 40 192.00 € HT

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE BELLAC

LE

- 4 SEP. 2023



Le présent avenant introduit par l'avenant : - 10 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Entérine les décisions prises

- Autorise Monsieur le Maire, ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON à signer les documents à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

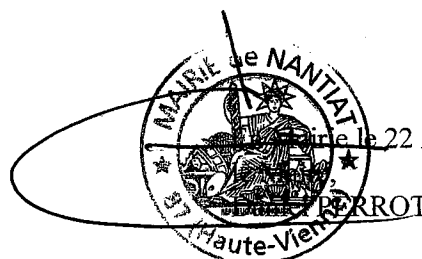
Affiché le

Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

Marielle KEBAILI

KeBaili



le 22 Août 2023

COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 18

présents : 12

votants : 15

Pour : 13

Abstentions : 2 (Mmes

Piquet – Bergeron)

OBJET

Avenant 2 marché chaufferie
« Le bourg » Lot 02 Gros
œuvre – charpente -
couverture

L'an deux mille vingt trois le vingt et un août

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 03 Août 2023

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, JEANTEAU, VEYRIRAS Mmes PIQUET, BERGERON, ROCHE, KEBAILI, PUIGRENIER

Absent : Mme MARAIS arrivée à 19 h

Absents excusés : Mmes GAINANT, GOURONG

M. PRINSAUD a donné procuration à M. JEANTEAU

Mme BLANCHARD a donné procuration à Mme PIQUET

Mme LABRUNIE a donné procuration à Mme KEBAILI

Mme KEBAILI a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'établir un avenant pour le marché concernant la création d'une chaufferie biomasse et réseau de chaleur projet « Bourg » – Lot 02 Gros œuvre – charpente couverture

Le présent avenant a pour objet :

- un ajustement technique et financier des prestations conformément à l'exécution sans incidence financière

- Report des délais sans incidence financière

Incidence sur les délais de l'avenant :

Afin de finaliser les travaux dans les espaces scolaires, et afin de réaliser la mise en service des installations en période de besoin de chauffage, les dates d'OPR sont repoussées au 30 juillet 2023 et la date de levée des réserves est repoussée au 30 octobre 2023

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Entérine les décisions prises
- Autorise Monsieur le Maire, ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON à signer les documents à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

Marielle KEBAILI

En Mairie le 22 Août 2023

le Maire

